

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOUGY DU 28 janvier 2004

- AMENAGEMENT RUE DE L'INDUSTRIE

L'avenant n° 1 au marché COLAS, ayant pour objet des prestations supplémentaires ou non réalisées est accepté pour un montant en moins-value de 5 029.14 € HT

- ASSAINISSEMENT SECTEUR LES FONTAINES

L'avenant n° 1 au marché de Maîtrise d'œuvre permettant de fixer le montant de rémunération prévisionnel définitif est approuvé pour un montant 592.07 € HT en plus value

- ELECTRIFICATION RUE DE L'INDUSTRIE

Le décompte définitif SELEQ 74 des travaux Rue de l'Industrie est approuvé pour un montant TTC de 242 042.76 €, le Conseil s'engage à rembourser sa quote-part, sous forme en 20 annuités.

- ACQUISITION BOIS

Il est décidé l'acquisition de deux parcelles de bois située au lieu-dit « Entre Deux Nants » au prix global de 5 000 €

-AMENAGEMENT RUE D'HERMY

- Monsieur le Maire est autorisé à signer les marchés de travaux d'assainissement, eau potable et aménagement de la Rue d'Hermy
- Le cabinet PROGECO Management est retenu pour la mission Coordination Sécurité et Protection de la Santé

- ACQUISITION ALGECO

Suite à l'acquisition de 3 modules ALGECO pour le terrain de foot, Monsieur le Maire est autorisé à signer la demande de permis de construire

- LOCATION APPARTEMENT

L'appartement situé au-dessus de la Mairie sera loué à titre précaire du 1^{er} février au 30 Juin 2004.

Par ailleurs, la désaffectation de cet appartement réservé aux instituteurs est demandée à M. l'Inspecteur d'Académie.

- CONTRIBUTIONS FISCALISEES – SIVOM de BONNEVILLE

La liste des contributions au SIVOM de BONNEVILLE à fiscaliser pour 2004 est fixée.

- DEMANDE DE SUBVENTIONS

- Une subvention est accordée à la coopérative scolaire de VOUGY à titre de participation pour un séjour de découverte au plateau des Glières, compte tenu que deux classes n'ont pas bénéficié de sorties de ski.
- Décide, à titre de subvention, de louer gratuitement la salle polyvalente à une association d'étudiant qui organise une soirée le 3 avril 2004, au profit de l'Association Arc En Ciel.

Le Maire,